

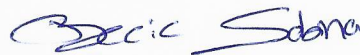
AVIS AU PUBLIC

Règlement communal

Le collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance du public que lors de sa séance du 28 avril 2025 le conseil communal a validé une modification du règlement d'utilisation de la piscine en plein-air « KAUL » par délibération n°76.

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 le texte du règlement est à la disposition du public, à la maison communale à partir de ce jour, où il peut être pris copie sans déplacement, le cas échéant contre remboursement.

Wiltz, le 18 septembre 2025
Le collège des bourgmestre et échevins,
La Présidente, La Secrétaire, *PR.*



À enlever du Reider, le 29 septembre 2025

COMMUNE DE WILTZ

Administration communale • Ragip Sabotic • Grand-Rue 2 • L-9530 Wiltz • BP 60 • L-9501 Wiltz
Tél. : (+352) 95 99 39 - 271 • E-mail : ragip.sabotic@wiltz.lu

AVIS AU PUBLIC

Règlement communal

Le collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance du public que lors de sa séance du 28 avril 2025 le conseil communal a validé une modification du règlement d'utilisation de la piscine en plein-air « KAUL » par délibération n°76.

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 le texte du règlement est à la disposition du public, à la maison communale à partir de ce jour, où il peut être pris copie sans déplacement, le cas échéant contre remboursement.

Wiltz, le 18 septembre 2025
Le collège des bourgmestre et échevins,
La Présidente, La Secrétaire, *SS*.
 

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Avis – règlement communal

Le soussigné bourgmestre de la commune de Wiltz certifie que l'avis ci-dessus a été publié aujourd'hui de la manière usitée pour les publications communales et conformément à l'article 82 de la loi modifiée du 13 décembre 1988. Mention de la décision a été faite dans le bulletin communal.

Wiltz, le 18 septembre 2025
La bourgmestre,



COMMUNE DE WILTZ